

Le Mesnil-Thomas

Communauté de Communes des Forêts du Perche

Bulletin Municipal

OCTOBRE 2024

Cérémonie du 11 novembre 2024 :

Le dépôt de gerbe aura lieu à **11 h 00**, suivi d'un verre de l'amitié lors de la remise des prix du concours des maisons fleuries.

Concours des maisons fleuries :

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries est la suivante :

M. et Mme C. DERIC
Mme M-L. ETIENNE
Mrs HENINGER - GIBALT
M. et Mme H. LEFRANC
M. et Mme R. MAUBE
M. et Mme P. ROMIGUIERE
Mme J. NICOLLE
M. P. TOUCHARD

3 Fleurs

M. J-C BRIERE
Mme C. CALVEZ - M. M. LAUBIN
Mme M. DAUCHIN
M. et Mme A. RADET

2 Fleurs

M. G.DENIAU et Mme E. HUET
M. et Mme A. MOISSON
M. et Mme D. MURTIN

1 Fleur

M. et Mme L. CHAIGNEAU
M. et Mme E. CHARMOIS
M. B. CHARMOIS

Calendrier des rencontres du Jeudi (Jeux):

Jeudi 31 octobre 2024 à Jaudrais
Jeudi 14 novembre 2024 à Louvilliers
Jeudi 28 novembre 2024 à Mesnil-Thomas
Jeudi 12 décembre 2024 à Jaudrais
Venez nombreux et n'hésitez pas à venir accompagné...

Procès-Verbal du mardi 18 juin 2024

Approbation du procès-verbal du 2 avril 2024 :

Projet Métha Valo 92 :

Monsieur Le Maire informe les membres présents de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande présentée par la société METHA VALO 92 en vue d'exploiter dans le port fluvial de Gennevilliers, une unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets, comprenant une activité déportée d'épandage de digestats sur des parcelles situées dans 57 communes de l'Eure et de L'Eure-et-Loir.

L'ensemble du Conseil Municipal n'est pas opposé à ce projet

Adopté à l'unanimité.

Adhésion à l'assistance administrative et juridique d'Eure et Loir Ingénierie :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la mission assistance administrative et juridique proposée par Eure-et-Loir Ingénierie.

Eure-et-Loir Ingénierie est une agence créée sous forme d'un Etablissement public administratif, qui a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collèges des communes et des EPCI et par celui des Conseillers départementaux.

L'adhésion à la mission administrative et juridique ouvre droit à la collectivité à :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative/an (Vente entre collectivités (sans seuil), acquisition de terrain par les collectivités (dans la limite de 50 000 €), transfert de biens entre anciens et nouveaux EPCI, et entre anciennes communes et nouvelles communes fusionnées, aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé

au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc)

- le conseil juridique en tant que de besoin,
- le conseil en marché public en tant que de besoin,
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an en procédure adaptée (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie et donc adhérer à cette agence. Il est précisé que le coût de cette mission est de 1 €/hab DGF. Pour information, au-delà de 2 actes et ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT. Enfin, la cotisation est susceptible d'être modifiée annuellement par le Conseil d'administration.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique, en 2025.
- APPROUVE les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- S'ENGAGE à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

Logement communal:

Monsieur Le Maire informe les membres présents que le logement communal va être vacant à partir du 1^{er} août 2024, suite à la réception du courrier de la locataire.

Une personne intéressée va prochainement visiter ce logement et se positionner.

L'ensemble des membres approuve et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à la location du logement communal.

Adopté à l'unanimité.

Repas des aînés :

Le Conseil Municipal avait fixé la date du repas des aînés au dimanche 15 septembre 2024, et convenu qu'il se déroulerait dans la nouvelle salle communale. Les membres présents prévoient l'organisation de celui-ci.

Travaux de voirie :

Un habitant de la commune souhaite faire des travaux devant sa propriété, et demande notamment une autorisation de busage devant sa parcelle. Son fossé sera busé en béton vibré de 300 mais de sera pas recouvert de béton comme le prévoyait les préconisations des services du Département mais simplement de grave calcaire.

Le Conseil Municipal le met en garde quant à la charge maximale qui pourra rouler sur ce busage sans faire de dégâts, et autorise ces travaux tout en précisant que l'entretien et les dégradations des buses et du fossé reste et resteront à sa charge.

Questions diverses :

- ✚ Le planning des permanences pour les élections législatives du dimanche 30 juin et 7 juillet est fait. Au vue des congés et des disponibilités de chacun, il sera fait appel à des électeurs de la commune en vue de compléter tous les créneaux horaires de ces élections.

- ✚ Monsieur Le Maire expose la proposition de Tourisme 28 d'attribuer un classement au gîte et de bénéficier de leur publicité moyennant un coût financier. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite revoir cette proposition ultérieurement.